

## CONVENTION DE RESIDENCE AUTOUR DU PROJET GARGANTUA

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE : **CCALN**

ADRESSE : 144 RUE DU CARDINAL MERCIER 80110 MOREUIL

REPRÉSENTÉE PAR **Mr Alain DOVERGNE** en sa qualité de Président

Ci-après dénommée "L'ORGANISATEUR" d'autre part.

**ET**

RAISON SOCIALE DE L'ASSOCIATION : **THEATRE DU COURANT D'AIR**

N° SIRET: **331 251 629 000 43**. APE: **923 A**

ADRESSE : **15, RUE D'ASSAS 80090 AMIENS**

REPRÉSENTÉE PAR **Mme M.O. HARTMANN**. QUALITÉ : **PRÉSIDENTE**

Ci-après dénommée " **LE RESIDENT**" d'une part.

### **A : IL EST EXPOSE CE QUI SUIT:**

Cette convention concerne la période de création du spectacle soit du 1<sup>er</sup> janvier au 5 juillet.

La Compagnie " Théâtre du Courant d'air " s'engage à présenter le spectacle : **GARGANUTUA** le samedi 4 juillet 2020 sur le site de Folleville

### **B : IL EST CONVENU CE QUI SUIT:**

#### **ARTICLE I : OBJET.**

En collaboration avec la compagnie amateur « Et si on jouait », l'école de musique La Si Sol, le Centre Musical du Val de Noye, l'association de couture de Moreuil, l'association de préservation du site de Folleville ; la compagnie Théâtre du courant d'air s'engage à monter le spectacle et à organiser le déroulement des répétitions, un stage de chant ouvert à tous qui proposera aux habitants du territoire de participer au spectacle. Ce stage se déroulera les 3/4/5 avril à l'école de musique de Moreuil. Des séances de répétitions seront programmées en accord avec tous les participants (notamment dans la semaine du 29 juin au 4 juillet 2020.

#### **ARTICLE II : OBLIGATIONS DU RÉSIDENT**

Le résident en qualité d'employeur, assumera seul, les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises du personnel attaché aux ateliers de répétition. Il sera également tenu d'assurer contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant au personnel employé par ses soins.

### ARTICLE III : OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur s'engage à laisser à disposition de la compagnie des salles de répétition suivant le calendrier établi, ainsi que le site de Folleville dans la semaine du 29 juin au 4 juillet 2020

### ARTICLE IV : PRIX.

L'organisateur s'engage à verser au résident la somme de 10 000 euros, soit dix mille euros.

### ARTICLE V : PAIEMENT.

Le règlement des sommes dues au résident sera effectué en 4 fois sur présentation de facture par mandat administratif à l'ordre du théâtre du courant d'air.

#### Répartition des paiements :

AU 15 MARS 2020 = 3000 €

Au 1<sup>er</sup> MAI 2020 = 2000 €

Au 1<sup>er</sup> JUIN 2020 = 2000 €

Au 4 JUILLET 2020 = 3000 €

### ARTICLE VI : ANNULATION.

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure, par la loi et la jurisprudence. Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par le résident ou des sommes effectivement versées par l'organisateur.

### ARTICLE VII : COMPETENCE JURIDIQUE.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux d'Amiens après épuisement des voies amiables.

Fait à Moreuil (en deux exemplaires) LE 11 mars 2020

L'ORGANISATEUR (\*)

LE RESIDENT (\*)

\* Faire précéder les signatures de la mention "lu et approuvé"

Lu et approuvé  
de Président  
Hain JOUERGNE



## BUDGET GARGANTUA

**COÛT SALAIRES+ CHARGES 3500 €**

**STAGE CHANT- REPETITIONS - REPRESENTATION + TECHNIQUE**

Catherine Maille, comédienne, mise en scène

Alexandra Lupidi, Musicienne, Chef de chœur

+ 2 comédiens + Technique

**COSTUMES- DECORS, ACCESSOIRES 2400 €**

**Selon nombre de choristes et d'acteurs**

30€ / amateur (base de 30 choristes + 32 acteurs)

**VOYAGES –LOGEMENT –REPAS 2100**

Chorale amateurs Bagnolet (20 personnes – logement pour 2 nuits –Voyages) **1256 €**

+ Repas et intendance pour Actifs sur le site dans la semaine du 4 juillet **844 €**

**REPAS AVEC PUBLIC (plat + pain + vin + matériel) 2000 €**

**TOTAL : 10 000 €**

Preuil, le 12 mars 2020.

A. Doreigne  
Président de la CCAU

